

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 17 (1955)
Heft: 2

Artikel: Locaux de remisage pour tracteurs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1049161>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Locaux de remisage pour tracteurs

par la Gérance de l'Association suisse de colonisation intérieure et d'agriculture industrielle, Schutzengasse 30, Zurich.

Note de la Rédaction: Par suite de manque de place, il ne nous a plus été possible de publier cet intéressant article dans le numéro de décembre. Nous nous en excusons auprès de son auteur et de nos lecteurs.

Nous relevons dans le «Tracteur» d'octobre 1954 que le numéro de décembre contiendra des indications concernant les soins à donner aux tracteurs et leur entretien. Notre propre expérience nous a montré toute l'importance que représente l'entretien correct des machines. Nous n'ignorons toutefois pas que la construction de locaux supplémentaires correspond à de nouvelles charges financières. C'est pourquoi nous aimerais apporter quelques suggestions relatives à la question de l'entretien des tracteurs. Nous désirerions montrer de quelle manière les détenteurs de tracteurs qui ne veulent pas exposer leurs véhicules aux intempéries (et qui le voudrait, étant donné le prix relativement élevé des machines agricoles ?) peuvent aménager ou construire un garage simple et sans de trop gros frais.

Pour pouvoir construire un garage ou aménager un local en garage pour tracteur, on exige dans tous les cantons la délivrance préalable d'une autorisation écrite de la part de la police des constructions et de la police du feu. Les prescriptions qui régissent la construction de tels locaux de remisage varient de canton à canton. Des tentatives sont actuellement en cours aux fins d'introduire des ordonnances uniformes en la matière. En tous cas, avant de construire, il est indispensable de s'enquérir tout d'abord auprès de la police du feu et de l'office communal correspondant des prescriptions en vigueur à cet égard. On s'épargnera ainsi du temps, des ennuis, et même de l'argent. Il ne faudra commencer à construire qu'après avoir en mains l'autorisation officielle.

Très peu de cantons obligent les possesseurs de motofaucheuses, motocyclettes, etc., dont le réservoir contient moins de 20 litres de carburant, à avoir un garage proprement dit. De tels véhicules peuvent donc être remisés où l'on veut.

D'après la police du feu, il y a lieu de distinguer 2 genres de garages:

- 1) Les garages aménagés à l'intérieur d'un immeuble ou attenants à un immeuble.
- 2) Les garages formant une construction indépendante.

Garages intérieurs ou attenants

En règle générale, ils doivent être à l'épreuve du feu, c'est-à-dire de construction massive, murs de brique de 12 cm et plafond de béton, ou revêtement analogue, suivant les normes cantonales). Dans divers cantons, on

exige un avant-toit de 30 cm au-dessus de la porte du garage. Une communication directe avec l'extérieur est obligatoire; les accès (portes) aux locaux intérieurs doivent être des portes résistant au feu, soit de chêne, soit d'autre matériau approprié. Le sol sera de terre battue ou de béton. Il sera incliné vers l'intérieur afin d'empêcher l'écoulement d'un produit combustible vers l'extérieur. Dans le même but, on pourra également prévoir un seuil ou un puits avec séparateur de carburant. Les garages construits ou aménagés au-dessus d'installations de captage d'eau souterraine doivent toujours comporter un plancher de béton. Une communication avec une buanderie ou d'autres locaux, où des feux ne sont pas hermétiquement isolés de l'air ambiant, est interdite. Il en est le même d'une communication directe (cage d'escalier, p. ex.) avec un étage supérieur. L'installation de chauffage doit être conçue de telle façon qu'elle ne puisse enflammer des gaz combustibles du local de remisage. Il faut que la température superficielle des appareils de chauffage soit par conséquent inférieure à 200°. Les prises de courant à fiches et les commutateurs électriques doivent être posés à au moins 150 cm au-dessus du sol.

Garages indépendants

Conformément aux différentes prescriptions cantonales, ils doivent être édifiés à une distance de 5 à 12 m des plus proches bâtiments assurés contre l'incendie. Leurs dimensions ne peuvent être prévues que pour le remisage du tracteur et de ses instruments portés. Quelques cantons autorisent cependant encore l'aménagement d'un établi. Etant donné ces prescriptions restrictives, de tels garages ne nécessitent qu'une protection réduite contre les risques d'incendie. Les constructions de bois, recouvertes de matériaux résistant au feu et d'une toiture de tuiles ou de fibrociment, sont admises. En ce qui concerne le plancher et les installations, les normes en vigueur sont les mêmes que celles pour les garages intérieurs ou attenants. Dans quelques cantons, on exige un socle de béton de 1 m au-dessus du sol.

Choix du genre de garage et de son emplacement

En choisissant l'emplacement et le type du garage, il y a lieu de considérer les points suivants:

1. Du point de vue de la rationalisation du travail, un garage pour tracteur ne peut pas être assimilé à une écurie. Cette dernière doit se trouver aussi près que possible du hangar abritant chars et machines et tout près des provisions de fourrage. Un garage peut par contre être situé à 20 ou 50 m de la remise ou de la grange, pourvu qu'il y ait suffisamment de place pour tourner. Ce qui importe, c'est qu'il existe un chemin d'accès praticable par tous les temps.

2. Par rapport à un garage indépendant, un garage intérieur ne présente que très peu d'avantages. Encore n'existent-ils que dans certaines circonstances — par exemple lorsqu'une écurie inutilisée peut être convertie en garage ou lorsqu'une place libre dans un coin de la grange peut être transformée en local de remisage.
3. Un garage attenant ne présente pour ainsi dire que des désavantages. Sa construction exige l'emploi de matériaux résistant au feu, lesquels coûtent cher. Il faut en outre un plafond et un plancher. De telles constructions constituent de vraies «excroissances» et sont en général inesthétiques, comme elles sont un obstacle à la circulation et gênent la vue (fig. 1).
4. Un garage indépendant, bâti à la distance réglementaire exigée par la police du feu, offre d'importants avantages. Les matériaux utilisés, plus légers, reviennent bien moins cher. Ce type de garage peut être conçu simplement et il est le plus facile à construire soi-même. Il permet de stocker davantage de carburant. En cas d'incendie, le feu est circonscrit et aisément éteindre. Le désavantage qu'il présente est qu'un petit garage de cette sorte, isolé, jure un peu avec le paysage. Il est cependant possible de l'embellir au moyen de plantes à croissance rapide.

Possibilités qu'offre la construction d'un garage indépendant

Il ressort des considérations exposées plus haut que le genre de local de remisage à conseiller est le garage indépendant. A cet égard, trois possibilités se présentent:

- Faire construire le garage par un entrepreneur.
- Acheter un garage préfabriqué (démontable).
- Construire soi-même le garage.

Etant donné le plein emploi dont bénéficie actuellement l'industrie du bâtiment, la première de ces solutions s'avère peu avantageuse du point de vue financier.

Garages préfabriqués

L'acquisition d'un garage en pièces détachées, prêt à être monté, peut être recommandée. Dans la plupart des cas, il suffit de construire un socle en béton, sur lequel la construction sera édifiée. On trouve différentes fabrications sur le marché et toutes sont un peu chères pour servir à des usages agricoles. Parmi les modèles appropriés, mentionnons toutefois les types suivants:

Le garage «Ochsner», construit par la fabrique Ochsner, à Einsiedeln.

- Dimensions: 315 x 615 cm.
- Socle en béton (éventuellement plancher), fait par des maçons de la localité: de Fr. 200.— à Fr. 400.—.

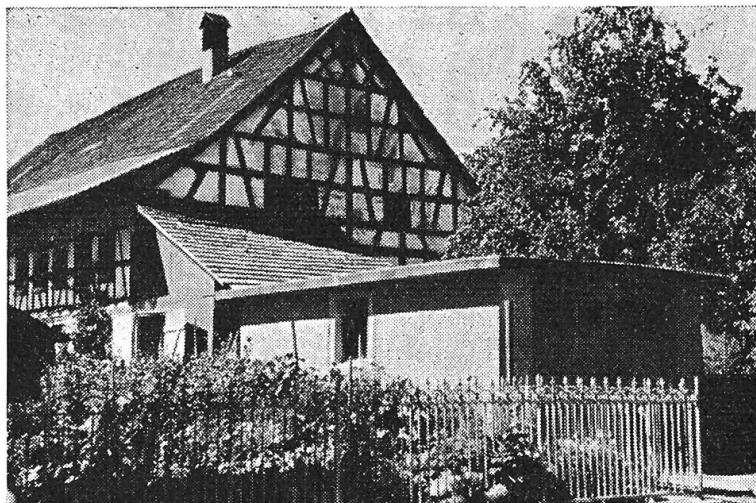


Fig. 1

Exemple de garage attenant, comme on en voit à l'occasion. Celui-ci n'est pas particulièrement beau et donne l'impression d'un corps étranger. Un toit à 2 égouts (2 pentes) serait plus esthétique. Il aurait peut-être aussi fallu choisir un endroit moins en vue.

- Garage en bois, montage compris, sans les frais de transport: env. Fr. 2 200.—.
- Frais de transport: env. Fr. 50.—.
- Revêtement de planches de plâtre (éventuellement): env. Fr. 370.—.
- Revêtement de fibrociment «Eternit» (éventuellement): env. Fr. 460.—.

Le **garage «Eternit»**, construit par la fabrique Eternit SA, à Niederurnen.

- Dimensions: 300 x 600 cm.
- Socle en béton (éventuellement plancher), fait par des maçons de la localité: de Fr. 200.— à Fr. 400.—.
- Garage complet en pièces détachées, frais de transport compris: env. Fr. 2 350.—.
- Montage: env. Fr. 250.—.

Construction par soi-même

Cette troisième possibilité sera décrite brièvement. Grâce aux explications qui suivent et aux croquis, il sera possible à tout intéressé de bâtir lui-même un garage pour tracteur.

Les dimensions hors tout maximales des tracteurs les plus employés en Suisse sont indiquées sur la fig. 2.

Les mesures des instruments accessoires diffèrent suivant les fabrications. Certains de ces instruments peuvent être rangés à côté du tracteur ou au-dessus. Il est à recommander de disposer d'un palan, de conception simple, afin de pouvoir démonter et remonter facilement les machines agricoles. Une fosse est moins nécessaire, à notre avis; les tracteurs étant «hauts sur pattes», ils peuvent être nettoyés de manière satisfaisante sans cela. Lorsque des dérangements sont constatés dans le mécanisme de direction, il faut s'adresser directement à un atelier de réparation.

Les dimensions du garage représenté sur la figure 3 sont suffisantes pour un grand tracteur avec appareil faucheur, charrue portée et autres

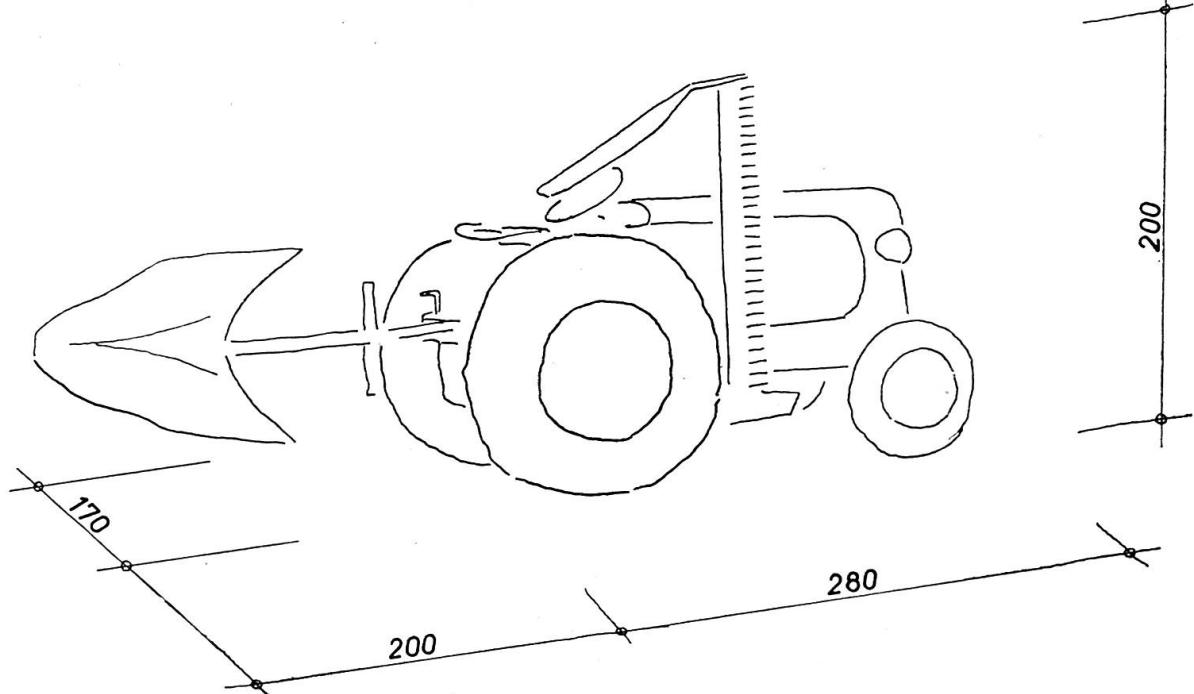


Fig. 2 Dimensions hors tout maximales des tracteurs les plus utilisés en Suisse.

instruments portés, ainsi que pour une quantité normale de carburant. Il est utile de fixer solidement quelque part une boîte avec couvercle pour y ranger les chiffons d'étoffe et de déchets de coton. Un établi éventuel, au-dessus duquel on aura disposé une planche à outils bien ordonnée, sera aménagé avec avantage sur le côté et au fond du garage. Le carburant sera tenu en réserve dans des fûts ou des bidons (bidons de sécurité), conformément aux prescriptions cantonales.

(Trad. R. Schmid)

«Le fonctionnement de nos motofaucheuses»

tel est le titre du fascicule no 2 des publications de l'Ass. s. de propriétaires de tracteurs

13 pages — **prix 80 cts.**
12 illustrations

Commandez cette brochure en versant fr. - .90 au compte de chèques postaux VIII 32608 (Zurich) de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs, à Brougg.

Durée plus longue
grâce à la triple-isolation

ELECTRONA S.A.
Fabrique d'accumulateurs
BOUDRY - NEUCHATEL
Téléphone (038) 6 42 46

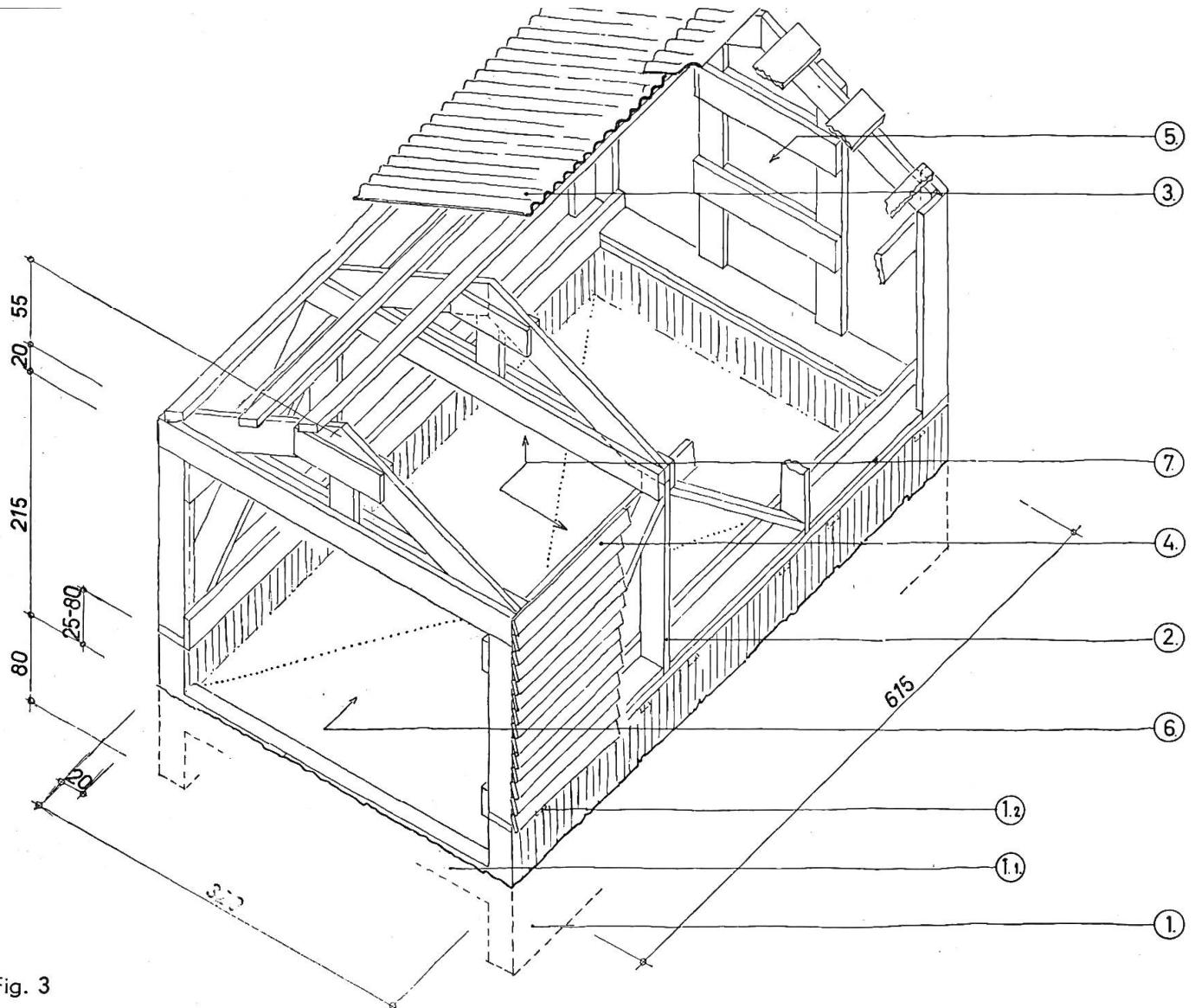


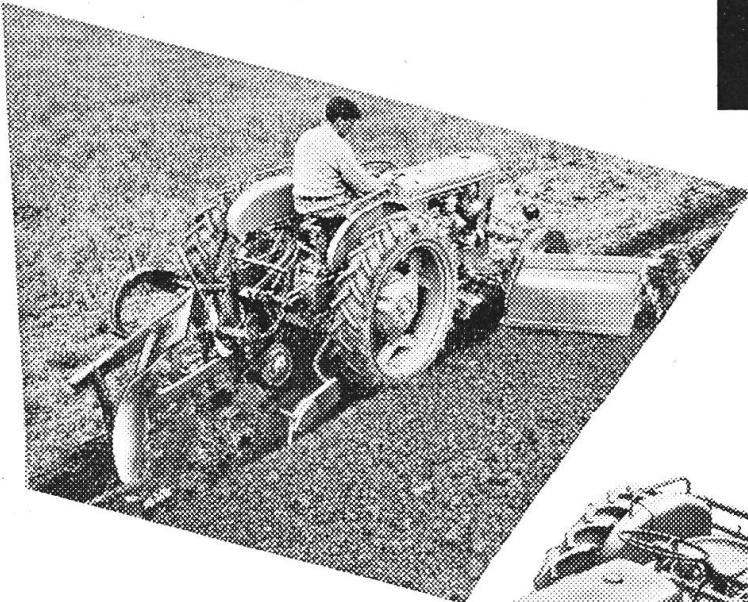
Fig. 3

1. **Socle** de béton P 200 de 25 à 80 cm de haut (suivant les prescriptions) et de 80 cm de profondeur (profondeur de congélation). Adjonction éventuelle d'un seuil de béton (désigné par 1,1). Revêtement de ciment sur la surface supérieure horizontale du socle et aménagement de mortaises pour les tenons des madriers (1,2).
2. **Construction en madriers.** Simple et bon marché. Madriers sciés grossièrement. Matériaux exigés pour ce garage: 180 m de madriers de 4 x 20 cm, soit env. 1,5 m³ de bois et env. 10 kg de clous de 4 x 80 mm. Outils: scie, marteau, équerre, crayon.
3. **Toit de fibrociment** («Eternit»). Huit plaques à ondulations larges, de 150 x 92 cm, et 4 paires de plaques faîtières, pour une inclinaison de toit inférieure à 20°. Les fixer avec des vis et des rondelles (6 vis et 6 rondelles par plaque). Le fibrociment «Eternit» peut être percé, scié et limé. (On peut naturellement prévoir aussi une couverture de tuiles. Dans ce cas, l'inclinaison du toit doit être plus forte (faîlage de 85 cm au lieu de 55 cm). Poser des contre-lattes de 30 à 50 mm sur les pannes. Fixer les lattes à tuiles sur les contre-lattes, ensuite les tuiles. Poser une latte à tuiles aux arbalétriers.)
4. **Lambrissage** à imbrication. Commencer en partant du bas. Utiliser des planches brutes de 12 à 18 cm de large et d'env. 20 mm d'épaisseur. Que la planche supérieure recouvre chaque fois l'inférieure sur 2 à 3 cm. Les fixer avec des clous de 50 mm (noyer les têtes pour qu'elles rouillent moins). Quantité de planches nécessaire pour un lambrissage de 33 m³ (planches de 15 cm de large): 210 m. Env. 8 kg de clous de 30 à 50 mm.
5. **Fenêtres.** Les faire par un menuisier. Fixer le châssis depuis l'extérieur, avec des clous. Le lambrissage doit le toucher.
6. **Porte du garage.** La commander à un menuisier-charpentier. Fixer l'encadrement depuis l'extérieur, avec des vis. Poser le lambrissage jusqu'à l'encadrement, en partant du haut. Sur les côtés, recouvrir verticalement par une planche qui déborde sur le lambrissage.
7. **Isolement.** Doit rendre le garage résistant au feu (voir les prescriptions cantonales). Les plaques de fibrociment, les planches de plâtre ou d'autres matériaux analogues, peuvent être vissés ou cloués. L'isolation thermique du plafond et des parois peut être obtenue de diverses façons (sciure mélangée à de la chaux, poussière de tourbe, paille, etc., qui sont des matières bon marché).

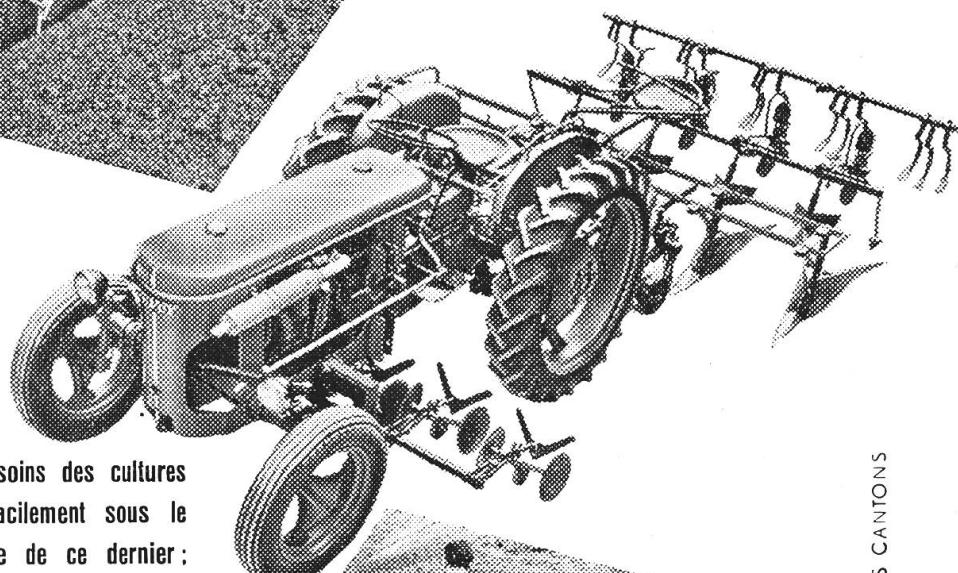
Les matériaux et les travaux de maçonnerie du garage décrit ci-dessus reviennent à peu près à Fr. 1200.-.

Tous les problèmes sont résolus avec le tracteur

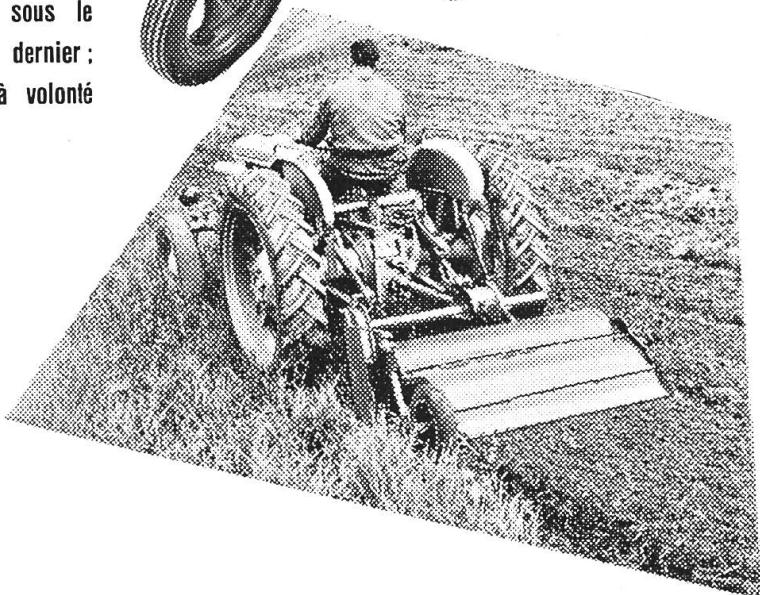
vevey



Labour, hersage, sous-solage.
en un seul passage



Les outils pour les soins des cultures
se montent aussi facilement sous le
tracteur qu'à l'arrière de ce dernier :
fixation en 3 ou 4 points à volonté



Travail du sol
avec fraise à lame
à grand rendement

Vous obtiendrez, sans engagement de votre part,
une documentation complète sur ces tracteurs et
leurs accessoires, en adressant ce coupon aux

Ateliers de Constructions Mécaniques de Vevey S.A.

Usine fondée en 1842

Nom et prénom:

Rue ou campagne:

Lieu: 1448 f

DISTRIBUTEURS RÉGIONAUX DANS TOUS LES CANTONS